

Séance du 25 août 2005

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Millet-Barbé, Pommiez, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrêne, MM. Gommez-Vaëz, Saussié, Adjointes ; MM. Laroche, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mme Larran-Lange, M. Causse, Mme Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Etchegaray à M. Millet-Barbé ; Mme Favoreu-Dumas à M. le Maire ; Mme Jeambrun à Mme Ipharraguerre, Mme Bisauta à M. Causse, M. Larralde à Mme Lougarot.

EXCUSE : M. Sarhy.

ABSENT : M. Labayle.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : Affaires Scolaires - Services périscolaires (restauration - garderies).

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Depuis plusieurs mois, le Service de la Vie Scolaire a engagé une réflexion visant à améliorer les conditions d'accueil des enfants, au sein de ses 27 écoles maternelles et élémentaires.

Au cours de celle-ci, est apparue la nécessité de rechercher une continuité éducative pour l'enfant, tout au long de sa journée à l'école et, notamment, durant le temps de la cantine.

Pour ce faire, plusieurs axes de travail ont été abordés :

- 1° - participation des ATSEM au temps de midi (repas – sieste) :
Dès la rentrée 2005-2006, dans chaque école maternelle, les ATSEM viendront compléter le personnel existant entre 11 H 30 et 13 H 30.
- 2° - constitution d'un groupe de travail sur la restauration scolaire :
Plusieurs réunions de cette instance, associant des représentants de la Vie Scolaire et des Directeurs d'école, ont conduit à la rédaction d'un règlement intérieur et d'un projet éducatif. Ces deux documents ont été enrichis des observations des personnels intervenant en cantine et présentés aux parents d'élèves lors des Conseils d'école du 3ème trimestre. Leur application sera effective dès septembre.
- 3° - étude sur les moyens en personnel :
Au-delà de la participation des ATSEM, qui va améliorer de façon notable la qualité de l'encadrement des cantines maternelles, une étude sur l'organisation de l'ensemble des personnels intervenant dans les services périscolaires a été conduite.
La fréquentation accrue de ces services (+ 10 % pour la restauration scolaire et + 10 % pour les garderies), le renforcement des normes d'hygiène et de sécurité, engendrent des besoins supplémentaires en personnel aussi bien au niveau de la surveillance des enfants que pour le service en cantine et l'entretien des locaux.
L'étude qui a été menée, école par école, a fait apparaître la nécessité de la création de 8 postes d'agent d'entretien à temps incomplet (50 %) pour l'ensemble des écoles, postes à pourvoir durant l'année scolaire 2005-2006.
- Parallèlement, un effort va être porté sur l'encadrement de ces personnels, en ce qui concerne la partie technique de leur travail (remise en température des plats, suivi de la méthode HACCP, entretien des locaux) avec le recrutement d'un agent responsable de la restauration et du nettoyage, en complément de la personne déjà en poste.
Ainsi, 4 agents (2 pour l'animation, 2 pour la partie technique) encadreront les 35 ATSEM et les 79 agents d'entretien municipaux auxquels s'ajoute la vingtaine de vacataires de l'Association Horizons qui interviennent sur des missions de surveillance en cantine.
En conséquence, je vous propose d'adopter le règlement intérieur et le projet éducatif des restaurants scolaires ci-annexés.

Adopté.

Mme Larran-Lange, M. Causse, Mme Capdeville, M. Casenave s'abstiennent.
Ont signé au registre les membres présents.